



Association Sportive Montmorency Tennis de Table

Feuille d'Inscription Section Compétition

TE INSCRIPTION DEVRA ETRE OBLIGATOIREMENT ACCOMPAGNEE D'UN CERTIFICAT MED

Coordonnées de l'adhérent Merci de remplir en majuscule

Nom Prénom Né(e) le:/...../.....
Adresse
Code Postal..... Ville
Tel ou/et Tel
Mail (MAJ).....@.....

Autorisation à remplir par l'adhérent ou le représentant légal de l'enfant

Je soussigné-e-

- Avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association et déclare s'y conformer entièrement
- Reconnaît que l'admission au cours et aux compétitions est effective lorsque l'inscription est complète
- Fiches adhésion et assurance remplies et signées, certificat médical remis et règlement effectué
- Si NON, les dirigeants ou entraîneurs peuvent refuser l'accès aux cours car le joueur n'est pas assuré
- Autorise les membres de l'ASMTT à réaliser des photos / films sur lesquels mon enfant ou moi-même apparaît, au sein de l'association

Date/...../.....

Signature

Cotisation

Lundi	<input type="checkbox"/> 18h30 - 20h30	<input type="checkbox"/> 20h30-22h30	Entrainement dirige
Mardi	<input type="checkbox"/> 20h30-22h30		Entrainement libre
Mercredi	<input type="checkbox"/> 17h15-18h45	<input type="checkbox"/> 18h45 - 20h30	Entrainement dirige
	<input type="checkbox"/> 20h30-22h30		Entrainement libre
Jeudi	<input type="checkbox"/> 20h30-22h30		Entrainement dirige

**Cotisation Annuelle + Licence +
Assurance 175,00 euros**

Paiement Au comptant Chèque Espèce
 Coupons Sport _____ Complément _____
 En plusieurs Fois en 3 fois en 5 fois
 55€ X 2 + 65 35€ X 5

Dons

Les dons en faveur des associations d'intérêt général (dont l'ASMTT) ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% des sommes versées dans la limite de 20% du revenu imposable. N'hésitez pas à nous contacter pour toute information complémentaire. Par exemple pour 100 euros versé vous déduirez 66 euros, pour tous renseignements contacter Claude Sejean.

Compétition Individuelle Critérium Fédéral

Poussins/benjamins (enfant né en 2008 et après)	<input type="checkbox"/>	26,50 €
Minimes/cadets/juniors (né en 2007 et jusqu'en 1999)	<input type="checkbox"/>	34,50 €
Seniors et vétérans (né à partir de 1998 et avant)	<input type="checkbox"/>	43,50 €

**Aucune Inscription
sans cheque**

Maillot du club obligatoire

Entrainement enfant	<input type="checkbox"/>	15,00 €
Compétition Enfant	<input type="checkbox"/>	30,00 €
Compétition Adulte	<input type="checkbox"/>	30,00 €

Tout règlement par chèque sera libellé à l'ordre de ASMTT

Si vous faites les Criteriums faire un cheque à part a l'ordre de ASMTT

Si vous choisissez de faire un don, merci de bien vouloir faire un cheque à part a l'ordre de ASMTT

Pièce à fournir

- Règlement par chèque(s) établi(s) à l'ordre de : ASMTT
- Certificat médical et Pour les adhérents évoluant en compétition la mention "APTE AU TENNIS DE TABLE EN COMPÉTITION"

Qui Contacter

Le Président, Patrick Sejean : 06.31.44.30.52
La trésorière, Valérie Dentie : 06.73.88.74.84
L'entraîneur, Claude Baudain : 06.80.41.40.30
Nous écrire : psejean@wanadoo.fr

Règlement Intérieur

Affiliation et Règlement

L'ASMTT est affilié à la Fédération française de Tennis de table. De par son affiliation et son agrément, elle s'engage à se conformer entièrement aux Statuts et aux Règlements de la FFTT

Admission

L'adhérent s'engage à respecter le règlement intérieur, ainsi qu'au versement de la cotisation

Condition d'adhésion

Toute personne ayant acquitté sa cotisation est considéré comme membre de l'association ASMTT, chaque adhérent devra donner une copie de son certificat médical indiquant son aptitude à pratiquer le tennis de table

Cotisation et Inscription

La cotisation est valable pour la saison sportive de 1er septembre au 31 août de l'année suivant. Elle comprend : Le montant de la licence, l'assurance de la FFTT, et la cotisation sportive annuelle. L'inscription devient effective à la remise du dossier d'inscription complet.

Matériels

Les tables, séparateurs, marqueurs et balles sont à la disposition des joueurs. L'ASMTT prête occasionnellement des raquettes aux jeunes. Chaque joueur participe à l'installation et au rangement du matériel. Les dégradations éventuelles seront portées à son débit.

Tenue

Chaque joueur doit se présenter muni d'une paire de chaussure de sport en salle, ainsi que d'une tenue appropriée

Etat d'esprit

L'Association se doit être respectueuse d'un esprit sportif. C'est pourquoi tout propos anti-sportif, injurieux, sexiste ou raciste se verra sanctionné par une exclusion immédiate et définitive, sans possibilité de

responsabilité

L'ASMTT se dégage de toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident en dehors de l'enceinte de la salle d'entraînement. L'ASMTT n'est plus responsable de l'adhérent après la fin des cours, L'ASMTT décline toute responsabilité en cas de prêt ou de vol occasionnels dans la salle ou le vestiaire.

La compétition

Les pongistes doivent suivre régulièrement les entraînements sous peine d'être exclus ou remplacés lors des compétitions ou autres manifestations.

Remboursement de la cotisation

Aucune cotisation versée ne sera remboursée, sauf sur certificat médical de contre indication
Toutefois, le montant remboursé sera : le montant de la cotisation - le montant versé à la FFTT /3 trimestres et multiplié par le nombre de trimestre présent.

Date/...../.....

Signature